

## **Propositions CSO/Christine Musselin**

Un petit groupe de chercheurs du CSO a pu se réunir pour discuter de la proposition qui nous a été faite. Notre réponse à la structuration de l'institut des SHS en pôles s'organise en trois temps. Dans le premier nous présenterons quelques réserves sur cette formule. Puis nous reviendrons sur les pôles proposés. Enfin nous pointerons quelques enjeux institutionnels et les interrogations qui leur sont liées.

### **1/ Qu'apporte la structuration en pôles ?**

Nous sommes assez réservés sur cette solution. Chacun comprend qu'il est impossible de simplement remplacer le mot département par institut et qu'il faut proposer une autre organisation. Cependant, la structure matricielle qui est proposée (des pôles très pluridisciplinaires d'un côté et les sections à dominante disciplinaire pour la plupart de l'autre) vient ajouter à la complexité :

- les chercheurs à l'avenir devront s'identifier à une unité, un pôle, une section.
- ces pôles viennent de surcroît s'ajouter à un panorama scientifique français déjà fort chargé entre les organismes, les établissements d'enseignement, les PRES et les RTRA !

Ces pôles n'apportent par ailleurs aucune réponse à la question qui est posée par la lettre de mission envoyée par la Ministre, à savoir comment repenser les relations entre les universités et le CNRS. De manière très concrète : qui sera l'interlocuteur des universités lors de la contractualisation ? On imagine mal de responsable de l'institut négocier avec la petite centaine d'établissement. On imagine aussi mal chaque président d'université négocier avec tous les responsables de pôle. Or si par la LRU, les universités deviennent à l'avenir effectivement plu autonomes, le futur institut doit tenir compte de cette nouvelle donne plutôt que de l'ignorer et de continuer à penser le CNRS sans les universités.

### **2/ Sur les pôles eux-mêmes**

Si la structure en pôle est cependant maintenue, il nous semble que :

- les 6 pôles proposés ne sont pas très lisibles. La lecture initiale qu'en ont fait les chercheurs qui n'étaient pas présents à la réunion de mercredi le montrait clairement. Certains titres (« l'esprit humain dans sa complexité » par exemple) sont difficiles à déchiffrer. Il est par ailleurs souvent difficile de comprendre pourquoi on trouve certains thèmes parmi ceux qui sont listés dans un pôle donné. Les thèmes sont enfin très hétérogènes, certains renvoyant à des spécialités et d'autres à des objets.
- il manque pour chacun un élément essentiel : l'argumentaire qui explique en une demi-page à quels enjeux scientifiques et sociétaux s'adresse chaque pôle. Plus que sur les disciplines concernées, les champs intersectoriels et les thèmes, c'est dans cet argumentaire que les chercheurs peuvent se retrouver et que le pôle peut « faire sens ». Il serait alors plus facile de travailler sur le contenu. Cela nous semble impossible dans l'état actuel.

- Les pôles proposés sont trop nombreux si bien que chacun d'entre nous pouvait se retrouver dans plusieurs pôles

Dans le souci de réunir autour des disciplines partageant des questionnements scientifiques et sociétaux communs, nous proposerions plutôt un regroupement en trois pôles :

- Economie, politique et société
- Espace, temps et culture
- Création, innovation, cognition

### **3/ Enjeux institutionnels**

En matière de fonctionnement du futur institut plusieurs éléments méritent d'être soulevés

a) Tout d'abord la désignation du directeur de l'institut doit rester du ressort de la présidence et de la direction générale du CNRS

b) Par ailleurs l'institut devrait être doté d'un conseil scientifique représentant la communauté scientifique de l'institut, donc constitué essentiellement par élection.

c) Pendant la réunion de mercredi a été évoquée le fait que certaines unités pourraient être versées aux universités et d'autres au CNRS. De nombreuses questions se posent à ce sujet

- s'agit-il simplement d'une distinction gestionnaire (certaines unités étant gérées par le CNRS et d'autres par l'université ?
- Ou bien s'agit-t-il d'une distinction dans la relation avec le CNRS, certaines recevant l'essentiel (voire l'intégralité) de leur soutien par le CNRS et les autres une simple contribution ?
- L'idée est-elle de réduire la taille actuelle du CNRS et de transformer la part restante en UPR donc en une sorte de société Max Planck (par ailleurs très décriée actuellement en Allemagne pour son isolement par rapport aux universités !)
- Toutes les unités conservent-elles le label CNRS ?
- Quels sont les critères pour relever de l'un ou l'autre cas ?
- Que deviennent les personnels CNRS des unités versées aux universités ? Même s'ils gardent leur statut CNRS, quelle est leur situation par rapport aux présidents d'université ?

Deux questions supplémentaires mais qui ne sont pas sans importance :

- Que reste-t-il dans chacun des pôles une fois cette répartition des unités effectuées ? Certains disparaissent-ils ? Ne serait-il pas préférable de clarifier la situation des unités et de créer des pôles ensuite ?

- Ne serait-il pas sage de ne pas transférer d'unités vers les universités tant que la LRU n'est pas effectivement mise en place (cela commence au mieux en janvier 2009) et que les universités ont montré ce qu'elles font de l'autonomie.